

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Au siège

26 Juin 2023

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mesdames Christine AUBERE, Joëlle MONLOUIS

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE),

Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)

Messieurs Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Marie-Christine TERRONI (excusée), Ghislaine YESLI KERRAD (excusée)

Messieurs Philippe COUCHOUX (excusé), Paolo DE CARVALHO (excusé), Claude DELFORGE (excusé), Rosan ROYAN (excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 05 JUIN 2023

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 05 Juin 2023.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2023-2024

Le Comité,

Après avoir pris connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2023/2024 pour les compétitions suivantes : Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi,

Football d'Entreprise du Samedi matin, Futsal Féminin, U18 Futsal, Football Loisir, et Coupe de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France Inter-DOM,

Après avoir relevé que :

. Le calendrier du Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi a été modifié par rapport à la saison dernière à la suite du changement de format de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise (suppression de la phase de groupes pour en revenir à des matchs à élimination directe pour toute la compétition propre),

. Le calendrier U18 Futsal a été modifié par suite de la création du Challenge National U18 Futsal,

Les entérine à l'unanimité (cf. Annexe 1).

Le calendrier du Championnat U18 F de R1 est par ailleurs ajusté par suite de la communication par la F.F.F. des dates des matchs de la Phase d'Accession Nationale (accession au Championnat National Féminin U19).

COMPOSITION DU CRITERIUM REGIONAL U12 2023/2024 ET DU CRITERIUM INTERDEPARTEMENTAL U13 A 11 2023/2024

Un rappel des critères de participation (critères incontournables et secondaires) au Critérium Régional U12 (pratique à 8) et au Critérium Interdépartemental U13 (pratique à 11) est préalablement effectué.

Le Comité,

Après avoir entendu les explications du Directeur Technique Régional et du Secrétaire Général,

Entérine à l'unanimité les propositions de composition du Critérium Régional U12 et du Critérium Interdépartemental U13 pour la saison 2023/2024 (cf. Annexe 2).

PROPOSITIONS DE CREATION D'UNE EPREUVE ELIMINATOIRE DU CHALLENGE NATIONAL U18 FUTSAL ET D'UN CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

Proposition de création d'une épreuve éliminatoire du Challenge National U18 Futsal

Le Comité,

Vu la création, à compter de la saison 2023/2024, du Challenge National U18 Futsal (décision de l'Assemblée Fédérale du 10.06.2023),

Vu le Règlement du Challenge National U18 Futsal duquel il ressort que (i) cette épreuve comprend une phase préliminaire régionale organisée par les Ligues Régionales, (ii) la Ligue doit être en mesure d'indiquer à la F.F.F. le(s) nom(s) du ou des clubs qualifié(s) pour participer à la compétition propre à une date fixée par cette dernière (le 17.03.2024 pour la saison 2023/2024), et (iii) les rencontres de la phase préliminaire régionale peuvent se disputer par match à élimination directe ou sous forme de tournois de quatre équipes ou plus réparties en plusieurs groupes,

Vu l'offre de pratique actuellement proposée pour la catégorie U18 Futsal au sein de la Ligue, Décide à l'unanimité de (i) organiser la phase préliminaire régionale du Challenge National U18 Futsal par match à élimination directe, et (ii) réserver cette épreuve à une équipe des clubs participant à la compétition régionale proposée pour la catégorie U18 Futsal (Championnat Régional U18 Futsal).

Proposition de création d'un Championnat U18 Futsal

Le Comité,

Pris connaissance du projet de création d'un Championnat U18 Futsal qui a pour objectifs de (i) proposer une nouvelle offre de pratique (celle existante n'étant manifestement plus adaptée), (ii) renforcer le niveau de pratique et l'attractivité de l'offre au travers de la compétition, et (iii) répondre à une demande des clubs, lesquels ont été consultés dans le cadre des travaux de la Commission Régionale Futsal,
Adopte à l'unanimité le projet de création d'un Championnat U18 Futsal (cf. Annexe 3).

PROPOSITION D'EVOLUTION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX U15 ET U17

Projet d'évolution du Championnat Régional U15

Le Comité,

Après avoir rappelé que lors de sa réunion plénière du 18 Octobre 2021, il a décidé d'ouvrir le Championnat Régional U15 à l'ensemble des clubs, et de déterminer une structure du Championnat avec 2 divisions (Régional 1 - 1 groupe de dix équipes - et Régional 2 - le nombre de groupes étant déterminé par le nombre d'équipes engagées -), et ce, à compter de la saison 2023/2024,

Vu le nombre d'équipes engagées pour la saison 2023/2024 (120 équipes au 18.06.2022), lequel nombre a donc conduit à mener une réflexion quant à la mise en œuvre d'une nouvelle structure du Championnat Régional U15 (adaptation au nombre d'équipes engagées),

Vu le projet d'évolution du Championnat Régional U15, lequel a été discuté avec les Présidents de District,

Vu l'avis favorable des Présidents de District (réunion « Président de Ligue – Présidents des Districts » du 14.06.2023) et du Collège des Présidents de Clubs (réunion du 21.06.2023),

Décide à l'unanimité d'adopter une nouvelle structure du Championnat Régional U15 à compter de la saison 2024/2025 composé d'un (i) Championnat U15 de Départemental 1 au niveau des Districts franciliens, et (ii) d'un Championnat Régional U15 composé de 1 ou 2 divisions en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison 2024/2025 (Cf. Annexe 4).

Projet d'évolution du Championnat Régional U17

Le Comité,

Après avoir rappelé que le Championnat Régional U17 est ouvert à tous les clubs depuis la saison 2022/2023,

Vu la très forte croissance du nombre d'équipes engagées pour la saison 2023/2024 (+ 30% par rapport à la saison 2022/2023), cette croissance conduisant à une réflexion quant à la structure proposée pour ce Championnat Régional U17,

Vu le projet d'évolution du Championnat Régional U17, lequel a été discuté avec les Présidents de District,

Vu l'avis favorable des Présidents de District (réunion « Président de Ligue – Présidents des Districts » du 14.06.2023) et du Collège des Présidents de Clubs (réunion du 21.06.2023),

Décide à l'unanimité d'adopter une nouvelle structure du Championnat Régional U17 au terme de laquelle il est créé une division supplémentaire (R3) à compter de la saison 2024/2025 (Cf. Annexe 4 Bis).

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux Règlements de la Ligue (cf. Annexe 5 - Modifications aux textes de la Ligue),

Les adopte à l'unanimité.

Date d'effet : 1^{er} Juillet 2023.

NOMINATION DES COMMISSIONS REGIONALES POUR 2023/2024

Le Comité prend connaissance des propositions de composition des différentes Commissions Régionales dont les membres sont nommés pour une saison, et les entérine à l'unanimité.

La composition des Commissions Régionales sera mise à jour sur le site Internet de la Ligue.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

*** Retour sur les derniers évènements de fin de saison**

Le Comité prend connaissance des résultats des Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France qui se sont déroulées sur la période du 10 au 18 Juin 2023, et adresse ses félicitations aux participants.

De vifs remerciements sont également adressés aux clubs supports de ces Finales pour la qualité de l'organisation mise en place, et aux municipalités concernées pour le prêt des installations.

Il revient également sur la Finale Régionale du Challenge U11 qui s'est déroulée le Samedi 24 Juin dernier sur les installations du RC GONESSE et qui a vu la victoire du FC SOLITAIRES PARIS EST chez les garçons et du FC FLEURY 91 chez les filles.

*** Toutes Foot 2022/2023**

Le Comité prend connaissance de la liste des lauréats nationaux arrêtés par le jury national du dispositif « Toutes Foot » (lequel dispositif vise à accompagner la mobilisation des clubs, Districts et Ligues en faveur de l'intégration des jeunes filles et des femmes dans le football), et relève que :

. Le District du VAL DE MARNE a obtenu le 1^{er} prix des lauréats nationaux pour ce qui concerne les Districts ;

. Les clubs suivants figurent parmi la liste des lauréats nationaux :

- SPORTING CLUB DE PARIS (75)
- SPORT ETHIQUE (93)
- US IVRY FOOTBALL (94)

Le Comité adresse ses sincères félicitations aux lauréats franciliens de cette opération.

*** Lauréats franciliens du TELETHON FOOT**

Le Comité est informé de la désignation de VILLEJUIF FUTSAL CLUB en qualité de lauréat du Challenge TELETHON FOOT 2022, et lui adresse ses sincères félicitations pour son action.

*** Rentrée du Foot – Tournée Promotionnelle FFF 2023**

Comme chaque saison, il est demandé aux Ligues Régionales de désigner un club qui recevra la tournée promotionnelle de la F.F.F. dans le cadre de la Rentrée du Foot, étant rappelé que le club proposé doit être au moins détenteur de deux des trois Labels.

Sur proposition de son Secrétaire Général, le Comité désigne l'AMS ERMONT (95) – ce club étant détenteur des labels « Jeunes » et « Ecole de Foot Féminine ».

*** Les Plannings prévisionnels d'activité 2023/2024**

Planning prévisionnel des réunions de Comité de Direction

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel de ses réunions plénières pour la saison 2023/2024, lequel a été construit sur les mêmes bases que les saisons précédentes en tenant compte de la date de l'Assemblée Générale 2023 de la Ligue (le 04 Novembre 2023). Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de l'Equipe Technique Régionale

Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions techniques pour la saison 2023/2024 dans les domaines suivants :

- . Les réunions de coordination technique ;
- . Le parcours d'excellence sportive (détectations et sélections) ;
- . La formation initiale et continue des éducateurs ;
- . Le développement et l'animation des pratiques.

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2023/2024 (formation continue des arbitres et des formateurs, tests physiques, F.I.A. 100% féminine, etc.).

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2023/2024

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . CERCLE OMNISPORT FRANCO TURC 94 (94)
- . EMERAINVILLE FUTNET CLUB (77)
- . SHOWTIME (94)
- . VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92 (92)

Clubs Futsal

- . LQB FUTSAL CLUB (94)
- . UNION SPORTIVE ORMESSON FUTSAL (94)
- . VLG FUTSAL (92)
- . MEDEMA AIDE (91)

Clubs Loisir

- . LES JOGGA DE COLOMBES (92)
- . FOOTBALL CLUB MONTHYON (77)

Demande d'affiliation

Club Foot Entreprise

- . ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS 93 (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation en tant que club de Football d'Entreprise de l'association dénommée « ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS 93 », cette dernière association souhaitant représenter l'entreprise dénommée « CHICKEN STREET SAINT-DENIS »,

Vu les dispositions de l'article 5.2 du Statut du Football Diversifié, lequel dispose que : « *Pour être considéré comme club de Football d'Entreprise le club doit prendre dans son titre la raison sociale industrielle ou commerciale, d'administration ou de corporation, des entreprises ou du groupement qu'il représente.* »,

Vu l'absence de référence au nom de l'entreprise représentée (« CHICKEN STREET ») dans le titre de l'association sportive,

Vu la position de la Direction Juridique de la F.F.F. sur cette demande d'affiliation en tant que club de Football d'Entreprise,

Par ces motifs,

En l'état actuel du dossier, émet un avis défavorable à cette demande d'affiliation.

- Cessations définitives d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Clubs Libres

- . 564 153 – METRO TRANSPORTS MALAKOFF U.S. (92)
- . 548 672 – O.P.U.S. (92)
- . 580 681 – FRANCE ALGERIE FOOT (95)

Clubs Futsal

- . 560 603 – SAINT BRICE A.S.O. (95)
- . 580 892 – ERMONT FUTSAL (95)

Clubs Foot Entreprise

- . 607 190 – ELYSEE PARIS (92)
- . 614 711 – METRO RER LIGNE A U.S. (94)
- . 690 500 – METROPOLITAINE TRANSPORT PARIS U.S. (92)
- . 690 515 – METRO PARIS NORD U.S. (93)

Club Loisir

- . 849 952 – SUPPORTERS DE MONTPELLIER (75)

- Demande d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Autorise le club suivant à être en inactivité partielle comme suit :

Club Libre

- . CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S. – *Catégorie concernée : Seniors Féminines*

- Demandes d'inactivité totale pour 2023/2024

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1^{ère} saison) :

Clubs Libres

- . 534 529 - MEZY U.S. (78)
- . 553 231 – BOUGAINVILLE SPORTS (78)
- . 553 648 – AM. C. FRANCO PORTUGAISE INTER VIROFLAY (78)

Club Futsal

- . 553 903 – NOISY LE GRAND FUTSAL (93)

- Demande de reprise d'activités pour 2023/2024

Le Comité,

Vu les dispositions de l'article 41.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Autorise la reprise d'activité du club suivant :

Club Libre

- . 560 472 – BERCY FOOTBALL CLUB (75)

- Demande de changement de type et de titre

- . 545 547 – CENT SEIZE 17EME A.S. (75)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de changement de type et de titre de l'AS CENT SEIZE 17EME, cette association affiliée sous le statut de « club Libre » souhaitant devenir un club de Football d'Entreprise sous la dénomination « ASSOCIATION SPORTIVE 116-17 LE BRIO », Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier que l'AS CENT SEIZE 17EME souhaite représenter une entreprise dont la raison sociale est « TRISO », la dénomination « LE BRIO » correspondant à une enseigne de l'entreprise précitée,

Vu les dispositions de l'article 5.2 du Statut du Football Diversifié, lequel dispose que : « Pour être considéré comme club de Football d'Entreprise le club doit prendre dans son titre la raison

sociale industrielle ou commerciale, d'administration ou de corporation, des entreprises ou du groupement qu'il représente. »,

Vu l'absence de référence au nom de l'entreprise représentée (« TRISO ») dans le titre de l'association sportive,

Vu la position de la Direction Juridique de la F.F.F. sur cette demande de changement de type,
Par ces motifs,

En l'état actuel du dossier, émet un avis défavorable à la demande de changement de type formulée par l'AS CENT SEIZE 17EME.

- Demande de changement de type

. 553 744 – U.S. DES BRETONS DE PARIS (75)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de changement de type de l'US DES BRETONS DE PARIS, cette association affiliée sous le statut de « club Libre » souhaitant devenir un club de Football d'Entreprise sous la même dénomination,

Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier que l'US DES BRETONS DE PARIS représenterait l'entreprise « EDITIONS BLANC ET NOIR », laquelle publie mensuellement un magazine intitulé « BRETONS »,

Vu les dispositions de l'article 5.2 du Statut du Football Diversifié, lequel dispose que : « *Pour être considéré comme club de Football d'Entreprise le club doit prendre dans son titre la raison sociale industrielle ou commerciale, d'administration ou de corporation, des entreprises ou du groupement qu'il représente. »*,

Vu l'absence de référence au nom de l'entreprise représentée (« EDITIONS BLANC ET NOIR ») dans le titre de l'association sportive,

Vu la position de la Direction Juridique de la F.F.F. sur cette demande de changement de type,
Par ces motifs,

En l'état actuel du dossier, émet un avis défavorable à la demande de changement de type formulée par l'US DES BRETONS DE PARIS.

- Demands de changement de titre

Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

Clubs Libres

. 518 355 - ACHERES C.S. devient FOOTBALL CLUB D'ACHERES (78)

. 548 939 – MITRY MORY FOOTBALL devient MITRY COMPANS GOELLY (77)

- Projet de fusion

. ETOILE CLUB FUTSAL MELUN (552935) et ESPOIRS MELUNAIS (581531) – District de SEINE-ET-MARNE

Le Comité est informé du projet de fusion entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club de ETOILE CLUB FUTSAL MELUN).

Dossier en instance (en attente de l'avis du District de SEINE-ET-MARNE).

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et autres réunions

. Le Mardi 13 Juin : réunion des clubs au sujet du BMF en apprentissage saison 2023/2024

. Le Vendredi 16 Juin : réunion des clubs qualifiés pour la Finale Régionale du Challenge U11

. Le Lundi 26 Juin : réunion DTN-ETR sur le schéma régional PPF

* La Formation des éducateurs

- Formations modulaires

. District de SEINE-ET-MARNE
Certification – CFF : le 29/05/2023

. District des YVELINES
Module U9 : du 01/06/2023 au 02/06/2023
Certification - CFF : le 03/06/2023

. District de l'ESSONNE
Module U13 : du 08/06/2023 au 09/06/2023
Certification – CFF : le 13/06/2023

. District des HAUTS-DE-SEINE
Certification – CFF : le 12/06/2023

. District de SEINE-SAINT-DENIS
Module U9 : du 22/06/2023 au 23/06/2023
Certification – CFF : le 30/05/2023
Certification – CFF : le 15/06/2023

. District du VAL DE MARNE
Module U11 : du 01/06/2023 au 02/06/2023
Module U15 : du 08/06/2023 au 09/06/2023
Certification – CFF : le 15/06/2023

. Ligue
Certification - Module Gardien de but : le 16/06/2023

Soit un total de :

Nombre de sessions modulaires : 5
Nombre de stagiaires inscrits : 105
Nombre de sessions certificatives : 8
Nombre de candidats : 179

- Formations Professionnelles

Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

- Bloc de Formation 10 :
. Promotion n°1 : 12 - 13 et 15 Juin – 1^{er} Juillet 2023
. Promotion n°2 : 15 – 19 et 20 Juin – 1^{er} Juillet 2023
. Promotion n°3 : 15 – 22 et 23 Juin et 1^{er} Juillet 2023

Brevet de Moniteur de Football « Classique »

Certifications finales : du 1^{er} au 9 Juin 2023

- Formation Professionnelle Continue

. Les 22 et 23 Juin 2023 : Thématique : « La cohésion de groupe »

* Le Parcours de Performance Fédéral

Pour la catégorie U14

. Mercredi 21 Juin 2023 : rencontre Inter ligues à Clairefontaine (18 joueurs représentant 15 clubs)
Ligue Paris IDF / Sélection Outre-mer : 1 – 1

Tournoi régional des Sections Sportives

. Mercredi 15 Juin 2023 à Morfondé :

- Les participants :

* Filles : 55 joueuses « Benjamines » / 37 joueuses « Minimes »

* Garçons : 138 joueurs « Benjamins » / 146 joueurs « Minimes »

Soit un total de 376 participants représentant 24 établissements scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

H. DEFREL

. Revient sur les résultats des concours fédéraux : sur les 11 candidats présentés, 7 ont été reçus dont 2 en qualité de major de promotion.

P. SURMON

. Retour sur la 2^{ème} édition du tournoi inter ESAT parisiens du 23 Juin dernier.

. Point des dossiers de fin de saison.

G. MATHIEU

. Retour sur les Finales des Coupes Loisir.

D. TURCK

. Retour sur les Finales des Coupes Départementales.

C. DEVILLE-CAVELLIN

. Retour sur les Finales des Coupes Départementales.

P. COLLOT

. Fait part de la fierté du District quant à la nouvelle victoire de SENART MOISSY lors de la Finale Nationale du Festival Foot U13.

. Retour sur les Finales des Coupes Départementales.

F. CHARRASSE

. Point des travaux du pôle 2 de la CRPME.

A. BOUAJAJ

. Fait part de son émotion quant à la cessation d'activité d'Yves LE BIVIC à l'issue de la présente saison par suite de son déménagement en province.

S. GERMAIN

. Retour sur la réunion des Directeurs de Ligue du 13 juin.

J. SANDJAK

. La dématérialisation des demandes de licences : tirant les conséquences d'un récent contentieux au niveau fédéral, il précise qu'une communication va être effectuée afin d'inciter les clubs à recourir au système des demandes de licences via la dématérialisation.

A ce titre, il invite également les Présidents de Districts à communiquer largement sur ce dispositif, notamment à l'occasion de leur Assemblée Générale.

. Fait un point des mouvements au sein du Personnel de la Ligue.

Après avoir confirmé que cette candidature avait suivi la procédure classique de recrutement (appels à candidatures, entretiens, etc.), il propose au Comité d'embaucher M. Mathieu DEVILLE-CAVELLIN en qualité de journaliste, ce que le Comité approuve (M. Claude DEVILLE-CAVELLIN n'ayant pas participé au vote).

. Faisant suite à sa récente conversation avec Gilbert MATHIEU, il propose au Comité de retirer sa décision du 05.06.2023 quant à l'appellation du Challenge Football Loisir à 7, ce que le Comité approuve.

. Revient sur la victoire de l'AS ORANGE ISSY en Finale de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise et sur le parcours du SPORTING CLUB DE PARIS qui a disputé les deux Finales des compétitions dans lesquelles il était engagé (Championnat de France de D1 Futsal et Coupe Nationale Futsal).

. Informe le Comité de la démission de Valérie COLIN en sa qualité de membre du Comité de Direction de la Ligue pour des raisons personnelles et professionnelles.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ